

## lalux-Safe Cover

Assurez-vous contre les aléas de la vie !



Avec lalux-Safe Cover, vous épargnez régulièrement sur du long terme tout en bénéficiant d'une couverture vie et décès **sans formalités médicales**. Au terme du contrat, le capital versé (max. EUR 50.000) est exempt d'impôt sur le revenu.

Cette assurance-vie vous permet de :

- › bénéficier des **avantages fiscaux prévus par la loi** avec une déduction des primes d'assurance du revenu imposable, plafonnée à EUR 672 / membre du ménage ;
- › vous constituer une épargne sur du long terme (10 ans) avec un **taux d'intérêt minimum garanti** ;
- › faire bénéficier vos proches d'un **soutien financier en cas de décès**. Vous choisissez d'ailleurs librement le bénéficiaire en cas de succession. Le capital assuré est, pendant les 5 premières années, limité à la somme des primes versées à ce contrat ;
- › participer chaque année aux **bénéfices de La Luxembourgeoise-Vie, Société Anonyme d'Assurances**, en fonction des résultats de la société et de l'évolution des taux d'intérêts des marchés financiers.

**Pour plus d'informations ou une simulation du montant que vous pouvez déduire de votre revenu imposable, contactez votre agence Spuerkeess ou consultez [www.spuerkeess.lu/avantages](http://www.spuerkeess.lu/avantages)**